

Indexation 2013

19 octobre 2012

Vanessa Mariga, rédactrice, Nouvelles de rentes en ligne

Glen Tunney, directeur, Services actuariels

Vanessa : Bonjour Glen, nous voici arrivés au moment de l'année où nos retraités se posent des questions au sujet de l'augmentation du coût de la vie.

Glen : C'est assurément un sujet d'actualité.

Vanessa : Bien, mettons fin au suspense et dites-nous quel sera le taux d'indexation cette année?

Glen : En janvier 2013, le taux d'indexation sera de 1,9 %.

Vanessa : Les taux d'indexation utilisés par le RREO correspondent rarement aux taux annoncés dans les médias. Pourquoi?

Glen : En fait, les médias annoncent la variation annuelle de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour un mois en particulier. Notre taux d'indexation tient compte de la variation annuelle de l'IPC sur une période de 12 mois. Cette approche à plus long terme permet de niveler les hausses et les baisses temporaires de l'IPC.

Vanessa : Alors, à quoi ressemblera le rajustement de 1,9 % cette année pour le retraité moyen?

Glen : Dans le cas d'une rente de 40 000 \$, le rajustement correspondra à une augmentation d'environ 760 \$ pour la plupart des retraités. Cette somme aidera à payer les prix croissants de l'essence, de l'électricité et de certains produits alimentaires.

Vanessa : Formidable, merci Glen. Pour plus d'information sur l'incidence réelle de l'indexation sur votre rente du RREO, vous n'avez qu'à ouvrir une session sur le site *iAccès Web* et à vous rendre à la page Inflation où vous pourrez visionner la présentation « Mon indexation ».